

Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 octobre 2025
Validé par Monsieur Aurélien DÉTIENNE, Secrétaire de séance

Date de la convocation : 26 septembre 2025, Présidente de séance : Béatrice Tricard, Maire.

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 2 octobre 2025.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Calomine Benoît, Chauchet Emilie, Détienne Aurélien, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Sage Pascale

Absents excusés : Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Gaspard Céline, Reauly Paola donne procuration à Ruaud Jean-Luc

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Aurélien DÉTIENNE

Début de séance : 20h04

Madame la Maire fait un rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025
2. Présentation du Rapport annuel 2024 concernant le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de gestion de l'eau établi par la Communauté Urbaine Limoges Métropole
3. Suppressions d'emploi et modification du tableau des effectifs à la suite de créations d'emploi précédemment
4. Affiliation à la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne – Mise à disposition d'une volontaire en Service Civique

Questions diverses :

- Retour d'informations des différentes commissions et délégations ;
- Protection Sociale Complémentaire et proposition de convention de participation Santé par le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne ;
- Point sur le projet RN 147, 2 X 2 voies.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance du 23 juin 2025 à l'unanimité.

2. Présentation du Rapport annuel 2024 concernant le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public de gestion de l'eau établi par la Communauté Urbaine Limoges Métropole

Madame le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau.

Pour Nieul, c'est la Communauté Urbaine Limoges Métropole qui se charge de l'élaboration de ce rapport.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport pour l'année 2024, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du Rapport 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau élaboré par les services de la Communauté Urbaine Limoges Métropole.

Mise aux voix :

Membres	19
Présents	14
Représentés	2
Exprimés	16
OUI	16
NON	0
Abst	0

Madame la Maire précise que ce rapport est disponible en Mairie et consultable par l'ensemble des administrés.

3. Suppressions d'emploi et modification du tableau des effectifs à la suite de créations d'emploi précédemment

Interventions :

Madame la Maire expose à l'assemblée :

- Que le Comité Social Territorial (CST) réuni le 29 septembre dernier, placé auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Vienne (CDG 87) compte tenu du fait que la Commune dispose de moins de 50 agents, a fait l'objet de 3 saisines.
- Que, à la suite de départs, 2 postes seront à supprimer par la suite, à savoir : un emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet et un emploi d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Madame la Maire donne lecture de la proposition de Délibération du Conseil Municipal présentée au CST.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des effectifs existant depuis le 1^{er} septembre 2025, adopté en réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2025 N° 2025/30 et présenté comme suit :

Filières	Services	Cadre d'emploi	Echelle indiciaire	Poste	Tps travail hebdo.
Filière Administrative	Service Administratif	A	A1	Attaché Territorial	35
		B	B3	Rédacteur Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	35
		B	B2	Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	35
		B	B1	Rédacteur Territorial	35
		B	B1	Rédacteur Territorial	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C1	Adjoint administratif territorial	35
Filière Technique	Service Technique	C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
Filière Technique	Service Scolaire	C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	29
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	17,5
Filière médico-sociale	Service Scolaire	C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	28
		C	C2	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C2	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} classe	28

Vu les avis du Comité Social Territorial en date du 29 septembre 2025,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal du 23 juin 2025 N° 2025/30 précité,

Considérant la nécessité de supprimer, pour le service administratif, 3 emplois du cadre d'emplois des Rédacteurs, à savoir :

- 1 emploi de Rédacteur Territorial à temps complet ;
- 1 emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet

en raison du fait que ces emplois avaient été créés par délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2024 N° 2014/13 en même temps que la création d'un emploi d'Attaché Territorial à temps complet en vue d'une création de poste qui a abouti à un recrutement sur le grade d'Attaché Territorial à temps complet.

Considérant la nécessité de supprimer pour le service administratif :

- 1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet

en raison d'une nomination par voie de détachement suite à une promotion interne suivie d'une titularisation et ce, sur le grade de Rédacteur Territorial à temps complet créé par délibération du Conseil Municipal du 10 décembre 2024 N° 2024/54.

Considérant la nécessité de supprimer pour le service scolaire :

- 2 emplois d'Adjoint Technique Territorial à temps complet ;
- 1 emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- 1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28/35^{ème}

en raison d'avancements de grade sans examen professionnel intervenus suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2025 N° 2025/30.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE, à l'unanimité, de la suppression :

Pour le service administratif

- d'1 emploi de Rédacteur Territorial à temps complet ;
- d'1 emploi de Rédacteur Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'1 emploi de Rédacteur Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet ;
- d'1 emploi d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Pour le service scolaire

- de 2 postes d'Adjoint Technique Territorial à temps complet ;
- d'1 emploi d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- d'1 emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 28/35^{ème}.

- ADOPTE, à l'unanimité, le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2025 :

Filières	Services	Cadre d'emploi	Echelle indiciaire	Poste	Tps travail hebdo.
Filière Administrative	Service Administratif	A	A1	Attaché Territorial	35
		B	B1	Rédacteur Territorial	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C1	Adjoint administratif territorial	35
Filière Technique	Service Technique	C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	35
Filière Technique	Service Scolaire	C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Adjoint Technique Territorial Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C2	Adjoint Technique Territorial Principal 2 ^{ème} classe	35
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	29
		C	C1	Adjoint Technique Territorial	17,5
Filière médico-sociale	Service Scolaire	C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	35
		C	C3	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} classe	28

Mise aux voix :

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	2
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

4. Affiliation à la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne – Mise à disposition d'un(e) volontaire en service civique

Interventions :

- Présentation par Madame Catherine Casimir : ce dispositif est en vigueur dans la collectivité depuis quelques années et elle tient à poursuivre cette démarche.
- Monsieur Bila donne un exemple d'un jeune actuellement engagé dans le domaine associatif après avoir effectué un service civique.
- Madame la Maire considère ce dispositif comme un tremplin pour les jeunes.

Un(e) jeune volontaire en service civique est prévue pour l'année scolaire 2025-2026 afin de participer aux projets éducatifs des enseignants et pour accompagner le service périscolaire.

Afin de faciliter son recrutement en service civique, attache a été prise auprès de la Ligue de l'Enseignement de la Haute-Vienne.

L'affiliation est nécessaire en vue de signer une convention de mise à disposition en service civique dans une structure d'accueil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte** à l'unanimité :

- la formalisation de ces missions,
- l'accord de principe d'accueil du / de cette jeune en service civique volontaire,
- l'affiliation à la Ligue de l'enseignement de la Haute-Vienne,

et **autorise**, à l'unanimité, Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte, convention et contrat afférent à ce dossier.

Mise aux voix :

Membres :	19
Présents :	14
Représentés :	2
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

Questions diverses :

1) Protection Sociale Complémentaire et proposition de convention de participation Santé par le CDG 87 :

Présentation par Madame la Maire qui a suivi la démarche en tant que Vice-Présidente du CDG 87.

- Obligation de participer à la mutuelle des agents sous conditions à partir du 1^{er} janvier 2026 ;
- Engagement de la collectivité pour intégrer le marché public groupé proposé par le CDG 87 ;
- La MNT est titulaire du marché à la suite de l'appel à concurrence mené par le CDG 87 ;
- Participation financière minimale obligatoire de 15 € par agent et par mois de la part de la Commune ;
- Présentation des garanties du contrat groupe Santé du CDG 87 (4 niveaux de couverture) ;
- Présentation des cotisations du contrat groupe santé (tarifs en fonction de la tranche d'âge et du niveau de couverture valables jusqu'au 31 décembre 2026) ;
- L'agent peut adhérer quand il le souhaite ;
- L'agent n'a aucune obligation d'y adhérer ;
- Possibilité pour l'agent de changer une seule fois de niveau de garantie sauf si sa situation familiale change ;
- Question de M. Laurent Bila : «au sein d'une même famille il peut y avoir plusieurs niveaux de garantie ? » ; Madame Béatrice Tricard répond que non ;
- Monsieur Aurélien Détienne souhaiterait avoir connaissance des différentes tranches d'âge des agents pour pouvoir réfléchir au niveau de participation lors de la prochaine séance du Conseil Municipal ;
- Pour Monsieur Bila, il serait intéressant de voir les tarifs PSC Santé de la MNT hors contrat groupe d'où une projection de la plaquette « Mutuelle MNT » en séance.

2) Point sur le projet RN 147, deux fois deux voies : Madame la Maire donne lecture du courrier reçu du Collectif Alouette 147.

Madame la Maire souhaitait « jouer la transparence » concernant ce courrier : plusieurs recours ont été effectués.

Seul l'exécutif est à même d'adresser un recours d'après la Cour des Comptes.

Intervention de MM. Bila et Ruaud : des demandes d'autorisation de travaux sont en cours concernant ce projet RN 147 deux fois deux voies.

Madame la Maire pense que cette démarche a été effectuée dans l'intérêt général et qu'il s'entend qu'un tel projet peut générer des nuisances diverses, perçues de différentes manières par les riverains et la population résidant à proximité.

Le coût du projet est un véritable sujet, à l'heure où des projets bien moins coûteux n'obtiennent pas les subventions par ailleurs sollicitées dans le temps et en bonne et due forme.

Madame la Maire juge l'attitude du Collectif rassurante.

3) Commission scolaire : Intervention de Madame Catherine Casimir

La rentrée scolaire s'est bien passée. Il y a des nouveaux enseignantes dont deux nouvelles Directrices d'école.

La Commune a vu augmenter l'effectif des enfants scolarisés : 44 et 70 enfants.

Une réunion du Conseil d'école est à venir.

4) Commission communication : Intervention de Monsieur Laurent Auzemery

Monsieur Laurent Auzemery précise que le nouveau site Internet avait été présenté à l'ensemble du Conseil Municipal, mais il ne pourra pas être mis en place avant avril 2026 (après la période pré-électorale et les élections municipales).

Une réflexion doit être menée pour les prochaines informations à faire paraître dans le bulletin municipal.

Madame Béatrice TRICARD insiste sur le fait que la période pré-électorale a débuté le 1^{er} septembre 2025. De fait, il faut être très factuel et il faut éviter la communication sur des canaux personnels ainsi que la publication de photos avec des exposants pendant les manifestations.

L'ensemble des élus va recevoir, à ce sujet, le Power Point adressé par l'Association des Maires de France.

Question de Madame Nathalie Bruyère sur la date de dépôt des articles par les Associations pour le bulletin municipal : Monsieur Laurent Auzemery lui répond « au plus tôt ».

5) Commission sociale : Intervention de Madame Lucette Pinardon-Thévet

- Présentation de la semaine Bleue : pour la deuxième année consécutive, la Commune de Nieul organise un après-midi convivial pour les aînés de la Commune de Nieul. Cette année, la semaine Bleue se déroulera du 6 au 12 octobre 2025, le slogan étant « VIEILLIR, UNE FORCE A PARTAGER ». Le 7 octobre après-midi, le groupe « Solaz Trio guitares » donnera un concert de Jazz Manouche lors d'un goûter convivial servi aux ainés à la Salle des Fêtes.

- Les colis de Noël seront distribués dans la salle du Conseil Municipal les 12 et 13 décembre prochains.

-

6) Commission finances : Intervention de Madame Lucette Pinardon-Thévet

L'année budgétaire en cours est un peu restrictive concernant les dépenses : « la prudence est en vigueur » au regard du contexte socio-économique.

Intervention de Madame Béatrice TRICARD : le Trésorier est venu en Mairie et a félicité les agents pour leur travail (bonne tenue des comptes de la Commune) ; une seule session annuelle pour présenter les subventions au Conseil Départemental (la prochaine : début 2026).

7) Commission Travaux – Environnement : Intervention de Monsieur Jean-Luc RUAUD

L'activité est plus calme. Les travaux d'entretien se poursuivent. Les élus sont en attente de financement pour engager de plus gros projets.

Le préau de l'école sera à l'étude prochainement.

Les volets de la Mairie ont été repeints et les portes vont être changées prochainement.

Monsieur Pascal Pagnou à constituer un dossier ayant permis l'obtention de la 2^{ème} étoile des « Villes et villages étoilés » pour la Commune de Nieul. Cette deuxième étoile reflète de la qualité des moyens visant à économiser de l'énergie mis en œuvre par la Commune tels que l'extinction de l'éclairage public.

Toutefois, certains petits hameaux / villages ont peu de lampadaires et ne disposent pas encore de l'extinction nocturne au titre du dispositif d'horloge astronomique.

La réalisation de tels projets ne peut se réaliser sans l'obtention de subventions. Ce sont des projets coûteux.

Madame la Maire tient à préciser que le SEHV a accompagné les élus dans la démarche.

Madame Danièle MAHAUT rappelle l'organisation d'une une soirée nocturne pour sensibiliser la population à la pollution nocturne (manifestation « Le Jour et la Nuit » avec la ligue des Oiseaux).

8) Commission animation : Intervention de Monsieur Laurent BILA

- Une réunion des Associations s'est tenue le 10 septembre 2025 ayant pour objet un rappel des règles et dispositions régies par la Commune.

Il a observé un bon dynamisme des Associations. Elles sont de plus en plus demandeuses pour l'obtention de salles et de moyens car de plus en plus actives.

- Un nouveau bureau de l'Association Entente Sportive Nieul / Saint-Gence s'est constitué et une rencontre a eu lieu.

- Remarque de Monsieur Jean-Luc RUAUD : préparation des illuminations de Noël de la Commune pour les fêtes de fin d'année.

- Le Club Cyclo de Nieul se développe.

- L'Association MNA a terminé ses visites « Portes Ouvertes » lors des journées du Patrimoine (« un fort engouement » pour le Château).

- Lancement du Téléthon le 6 décembre 2025.

9) Monsieur Laurent Bila se rendra à l'Assemblée Générale de l'AMF.

10) 6 élus ont eu l'opportunité de visiter la ferme de Chantouroux suite à une invitation des gérants.

11) Réunion EDF du 30 octobre 2025 : Messieurs Ruaud et Pagnou seront présents.

12) Intervention de Madame Danièle Mahaut : elle prend la parole à titre individuel et veut faire entendre sa voie par rapport à la reconnaissance de l'Etat de Palestine. Madame la Maire rappelle à l'assemblée que cette intervention est de sa seule initiative et qu'aucun débat n'aura lieu à ce sujet. Le texte lu par Madame Danièle Mahaut est en annexe du présent Procès-Verbal.

Fin de la séance du Conseil Municipal : 21h27

À Nieul, le 9 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,

La Maire,

Aurélien Détienne

Béatrice TRICARD



pour le conseil municipal du 2 octobre 2025

La France et La Palestine , septembre 2025. Discours d'Emmanuel Macron devant l'AG de L'ONU a New York.

50 collectivités territoriales menacées par Retailleau pour avoir pavoisé leur mairie du drapeau palestinien... Cela le jour où Notre président Emmanuel Macron défendait à l'Assemblée Générale de l'ONU la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État.

Qu'ici on reconnaissse l'enjeu et qu'on s'exprime car cette situation doit provoquer chez nous une remise en question de nos valeurs humanistes. Nous ne pouvons nous contenter d'un silence prudent face à la misère de ce peuple de Palestine. Pour moi notre légitimité en dépend au nom des valeurs républicaines et du rôle des communes qui est de protéger et mettre en sécurité les populations.

En Italie par exemple, nos voisins proches tout à changé très rapidement ; après des manifestations de soutien limitées, organisées par des formations politiques de gauche c'est toute la population qui maintenant descend dans la rue pour dire sa colère contre cette situation; 500 000 à la dernière manifestation. Certains auraient dit que ce lundi 22 septembre était un jour noir pour la France. N'est ce pas plutôt une chance pour ce peuple violenté?

Nous devons être fiers que notre président ait eu le courage de cette reconnaissance pour un peuple du droit légitime à disposer de lui-même, d'être digne et de garder l'espoir malgré tout pour des jours meilleurs. Des bateaux humanitaires tentent de passer le blocus et il faut noter qu'ils sont en Espagne et en Italie défendus par leur armée.

Quant à Israël, cela fait longtemps que nous l'avons reconnu.

Dans ce discours d'Emmanuel Macron figure

Un plan de paix rédigé par la France et l'Arabie Saoudite, je vous en propose un résumé :

1 – Il couple la libération des 48 otages et la fin des opérations militaires sur le territoire de GAZA.

2- Demande un effort massif pour porter secours à la population de GAZA. La Jordanie et l'Egypte s'y sont déjà engagés. Avec l'obligation absolue d'Israël de faciliter l'accès humanitaire pour aider une population démunie de tout.

3- Propose un plan de Stabilisation et reconstruction :

- une administration de transition intégrant l'Autorité palestinienne (Mahmoud ABBAS) +...

et des forces de sécurité dont la France assurera la formation. Elle devra procéder au désarmement et à l'arrêt des activités du Hamas.

- une commission internationale de stabilisation (partenaires européens + France) pour soutenir la formation et l'équipement des forces de sécurité palestiniennes.

- le conseil de sécurité pourra déployer une mission de soutien civil et sécuritaire en liaison avec les autorités palestiniennes(en fonction des négociations) et avec leur consentement.

Il conviendra à l'Autorité Palestinienne d'offrir au peuple un cadre d'expression démocratique. Dans ce cadre une ambassade française auprès de l'État de Palestine sera décidée

4 -pour la coopération avec Israel ; elle sera indexée aux dispositions prises par Israel pour mettre fin à la guerre et négocier la paix.

5- Les Etats arabes qui ne l'ont pas encore fait devront reconnaître l'État d'Israel.

fin du discours du président français :

« la paix est beaucoup plus exigeante et difficile que toutes les guerres mais le temps est venu. »

pour rappel/ UE et dernier discours de mme Van der Leyen devant le Parlement européen ; les priorités sont :

Aide humanitaire

cessez le feu

2etats

151 états ont à ce jour reconnu la Palestine en tant qu'Etat souverain dont l'Espagne, l'Italie, l'Irlande, la Russie, la Chine, l'Inde... et cette année le Canada l'Australie, la Belgique, Malte, San Marin, Monaco...et depuis le 22 septembre, la France.

la Grande librairie sur Arte avait dernièrement invité Rachid Benzine, auteur de « l'homme qui lisait les livres » Il y cite le poète palestinien Mahmoud Darwich et cet espoir mis au défit des réalités les plus dures et la résistance par la littérature pour rester libre dans sa pensée.

Extrait de poèmes de Mahmoud Darwich:

« Quand tu prépares ton petit déjeuner
pense aux autres

(n'oublie pas le grain aux colombes)...

Quand tu penses aux autres lointains
pense à toi

(Dis toi : que ne suis-je une bougie dans le noir) »

ou ...

« sur cette terre il y a ce qui mérite la vie...
et la peur qu'inspirent les chansons au tyran. »